L'ajournement

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

[Français]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Patry): À la demande du whip en chef du gouvernement, le vote est reporté à 18 h 30 demain.

(La séance est suspendue à 18 h 26.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 30.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA PETITE ENTREPRISE

M. Nelson Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat sur l'économie souterraine et la reconnaissance que les Canadiens en général ont perdu foi dans notre régime fiscal et qu'entre 60 et 100 milliards de dollars de transactions commerciales se font maintenant au noir.

L'autre jour, j'ai demandé au ministre si le gouvernement prenaît des mesures particulières pour inciter ces gens-là à exercer leur activité au grand jour, à devenir des participants légitimes à l'activité économique et dans quelle mesure le gouvernement peut créer des programmes pour les encourager à le faire.

Pourquoi le régime fiscal rebute-t-il autant les gens? Pourquoi le régime fiscal décourage-t-il autant les gens qui travaillent fort, qui exercent leur activité dans le secteur du commerce, des mines, des aciéries, de l'agriculture, de la pêche? J'estime

que tout s'éclaire quand on lit le bulletin d'interprétation IT-518 de Revenu Canada. Ce bulletin a été adressé récemment à plusieurs entreprises et particuliers. Il donne des conseils sur tout ce qu'on peut utiliser comme déduction d'impôt, en toute légitimité, notamment en ce qui concerne les divertissements.

Par divertissements—et la liste n'est pas exhaustive—, on entend des billets de théâtre, de concerts, d'événements sportifs ou autres. Quiconque loue une loge privée dans un centre sportif ou achète du champagne pour ses amis peut déduire cela de ses impôts. Quiconque loue une chambre d'hôtel pour divertir des gens peut déduire cela de ses impôts. Quiconque achète des boissons alcooliques pour un salon peut déduire cela de ses impôts. Quiconque fait une croisière dans les Antilles, dans le Pacifique Sud ou en Grèce peut déduire cela de ses impôts. Quiconque invite des amis à un défilé de mode peut également déduire cela de ses impôts. Je suppose que les gens veulent ainsi être plus à la mode dans leur habillement.

Quiconque invite des gens à une boîte de nuit, madame la Présidente, ou à un événement sportif, à une partie de hockey, de football, de baseball ou autre; quiconque fait un voyage de pêche avec des amis dans le nord du Canada, du Québec, de la Colombie-Britannique ou ailleurs; quiconque fait un voyage de chasse dans le nord de l'Ontario, de la Saskatchewan ou du Québec; quiconque fait des choses semblables peut déduire cela de ses impôts. Quiconque fait un voyage de chasse ou prend des vacances de trois semaines au Labrador ou ailleurs sous prétexte de parler affaires peut déduire cela de ses impôts.

Je ne dis pas qu'il y a quelque chose de terriblement sinistre là—dedans, mais simplement que des gens peuvent aller à la pêche, à la chasse, faire du camping, aller à un match de football ou louer une chambre pour divertir des amis, tout cela à l'aide du régime fiscal. Les contribuables doivent assumer une partie des coûts parce que si certaines personnes peuvent déduire jusqu'à 80 p. 100 de leurs frais d'invitation d'amis à un match de hockey, qui occupent des loges privées et boivent du champagne gratuitement, et ne paient donc que 20 p. 100 de ces dépenses, le reste des spectateurs doivent tout payer et se contenter de saucisses chaudes.

• (1835)

Je conclurai en disant qu'à la lecture de pareil bulletin de Revenu Canada, il ne faut guère s'étonner que les contribuables se révoltent autant contre le régime fiscal, qu'ils considèrent comme injuste, inéquitable et partial.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Madame la Présidente, je dirai en commençant que je suis d'accord avec la plupart des propos du député. Nous savons que c'est la TPS qui stimule le développement de l'économie souterraine depuis trois ans. Je crois que la plupart des députés le reconnaîtront. Et je ne parle pas des tracasseries administratives auxquelles sont soumises les petites entreprises